

# Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

## Délibération n° 20

*Objet :*  
*Autorisation programme*  
*« Aménagement de la*  
*Vallée des loisirs »*

*Date de convocation :*

6 avril 2022

*Date d'affichage :*

6 avril 2022

*Nombre de Conseillers*  
*en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

15

*Nombre de votants :*

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois  
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE  
M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER  
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : M. Alain MALMON, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 16 du 13 avril 2021 créant l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs « piscine et snack » ainsi que la délibération n° 20 du 12 avril 2022 la modifiant.

Monsieur le Maire proposera de modifier cette autorisation comme suit :

Montant global de l'AP : 2 050 000 €

Crédit de paiement 2021 : 108 €

Crédit de paiement 2022 : 18 018 €

Crédit de paiement 2023 : 231 874 €

Crédit de paiement 2024 : 950 000 €

Crédit de paiement 2025 : 850 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt/autofinancement : 1 150 000 €

Subventions : 900 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux d'aménagement de la vallée des loisirs « piscine et snack ».

- A D O P T É E -



Le Maire,  
Thierry DELBREIL